Frigide Barjot et son époux sommés de quitter leur logement pour “occupation anormale”

20/06/2013 à 18h20

Frigide Barjot et son époux, Basile de Koch, ont été priés de quitter leur appartement, un duplex de 173 m2 (plus une terrasse) géré par la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP), a fait savoir celle-ci dans un communiqué jeudi, confirmant une information de *L’Express*.

“Une assignation a été délivrée à (l’)encontre (des époux Tellenne) pour obtenir la résiliation des baux des logements occupés, suite à l’utilisation continue des lieux à usage commercial par la société Jalons ainsi que la sous-location. Ces deux motifs constituent des manquements graves aux obligations des baux d’habitation consentis à M. et Mme Tellenne”, affirme le bailleur social.

(…) Huffington Post